

**DOSSIER EX045813- LA RUCHE, BATIMENT FERNAND LEGER, PARIS 15EME**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CP2019-328 du 19/09/2019

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : La Ruche/ bâtiment Fernand Léger

Commune : Paris

Département : 75

Datation : Début du XXe siècle

Description synthétique : Ensemble d'ateliers d'artistes

Identité du propriétaire : Fondation Seydoux



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

La Ruche a vu le jour dans les années 1900 grâce à une première opération de mécénat décidée par son fondateur Alfred Boucher.

Après des années de bon fonctionnement, puis d'errance, la Ruche fut confortée par son rachat par la famille Seydoux dans les années 1960.

Construite par la volonté du sculpteur Alfred Boucher pour venir en aide aux artistes nécessiteux, la Ruche a été édifiée avec des matériaux prélevés des différentes expositions universelles, précisons que ce terme désigne le bâtiment en rotonde situé au milieu de la parcelle et protégé au titre des Monuments Historiques.

Le bâtiment Fernand Léger, qui fait l'objet d'une demande de label, est visible depuis la rue de Dantzig. Abritant une vingtaine d'ateliers d'artistes, il s'agit d'une construction constituée d'une ossature primaire en bois résineux dont les panneaux de remplissage des façades sont constitués d'une brique pleine avec un enduit plâtre sur sa face intérieure. Cette réalisation doit aujourd'hui être restaurée et mise aux normes de sécurité.

Les deux bâtiments sont situés sur une parcelle de 5000m<sup>2</sup>, et représentent un rare témoignage de l'effervescence artistique qu'on pouvait observer à Paris au début du XXe siècle. En effet, de nombreux artistes, Chagall, Soutine, Modigliani y ont séjourné. Aujourd'hui encore, La Ruche est un lieu de travail, en revanche elle est accessible tous les jours et toute l'année sur rendez-vous.

Pour favoriser la connaissance du lieu et son inscription dans le paysage culturel francilien, une galerie d'exposition qui présente les œuvres des artistes a été ouverte et est accessible tous les jours au public.

**DOSSIER EX045321- HALLE AUX FROMAGES, COULOMMIERS**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CP2019-328 du 19/09/2019

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Halle aux fromages de Coulommiers

Commune : Coulommiers

Département : 77

Datation : XIXe (1887)

Description synthétique : Halle de 700 m<sup>2</sup> abritant originellement les ventes de fromages de Brie et de Coulommiers

Identité du propriétaire : Commune de Coulommiers



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

La halle aux fromages tient son nom de sa vocation originelle, qui était d'abriter les ventes de fromages de Brie, et notamment de Coulommiers, qui s'y sont tenus depuis son édification en 1887. Il s'agit d'un bâtiment en fonte, construit sur les plans de l'architecte columérien Jules Chevallier. Comme à Meaux où une « halle aux fromages » a également été réalisée en 1877-1879 avec une structure métallique, l'édifice de Coulommiers est donc l'œuvre d'un architecte local qui s'est inspiré de constructions modernes emblématiques, telles que les halles de Paris (1854) conçues par Victor Baltard ou encore le marché des Capucins de Bordeaux réalisé en 1882 par Gustave Eiffel. Prenant appui sur ces modèles, les architectes privilégient désormais des halles métalliques, contrairement aux années 1830-1840, durant lesquelles les halles étaient faites de bois, à l'instar de la halle au blé de Bray-sur-Seine (1839).

Au-delà de ces aspects représentatifs de la construction industrielle francilienne du XIX<sup>e</sup> siècle, la halle s'inscrit dans l'histoire économique de son temps, puisqu'elle trouve ses origines dans l'intensification des échanges commerciaux entre Paris et la province qui voit le jour entre 1870 et 1900. De fait, les voies de communication sont alors considérablement développées, ce qui amène la ville à proposer un lieu abritant les commerçants venant vendre leurs productions à Coulommiers. La halle aux fromages témoigne donc du caractère commercial de la ville, dont l'économie était fondée sur sa production fromagère.

Grâce à une importante restauration menée par la ville en 1999, la halle a retrouvé son aspect d'origine, un temps masqué par l'adjonction de murs latéraux en 1960. Depuis son inauguration en 2000, la halle accueille le marché de la ville les mercredis et dimanches de chaque semaine ainsi que diverses activités culturelles et touristiques. Elle s'inscrit par ailleurs dans le projet de valorisation du patrimoine gastronomique de l'Île-de-France, qui devrait donner lieu à la création d'un « Musée des fromages de Brie » dans le périmètre de l'ancien couvent des Capucins de Coulommiers.

**DOSSIER EX045505- MAISON DE FER, DAMPIERRE-EN-YVELINES**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Maison de Fer  
Commune : Dampierre-en-Yvelines  
Département : 78  
Datation : 1894-1896

Description synthétique :  
Maison métallique en kit,  
entièrement démontable et  
transportable.

Identité du propriétaire :



PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

La Maison de Fer de Dampierre-en-Yvelines est l'une des neuf maisons en fer répertoriées en France bâties selon le procédé de maisons en kit, entièrement démontables et transportables, mis au point par l'ingénieur Bibiano Duclos à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Appartenant à la typologie des « chalets » à simple rez-de-chaussée surélevé produits en série par son usine, elle s'inscrit dans les années Eiffel et l'élan post-Exposition universelle de 1889 en faveur d'une architecture industrielle expérimentale, légère et préfabriquée. Grâce à ces caractéristiques, les maisons Duclos, formées de simples panneaux de remplissage en tôle d'acier insérés entre des poteaux métalliques porteurs, étaient économiques et pouvaient aisément se démonter pour être commercialisées dans les colonies françaises en plein peuplement.

La maison de fer de Dampierre ne connut toutefois pas cette destination : elle fut achetée en 1896 par un employé de commerce, M. Puig, qui la remonta sur un vaste terrain acquis la même année auprès du duc de Luynes. Il la transforma en fabrique de jardin constituant le point d'orgue d'un parc aménagé pour évoquer des paysages lointains, à l'aide d'arbres exotiques fraîchement importés en Europe.

Abandonné dans les années 1950, ce bâtiment singulier est devenu la propriété du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en 1986. Entièrement restauré et converti en gîte d'étape pour les randonneurs, il est ouvert sur réservation, visitable lors des Journées du Patrimoine et accessible au public scolaire à l'occasion d'événements exceptionnels comme les Enfants du Patrimoine (organisé par le CAUE 78). Quoique globalement en bon état, la structure de la maison présente aujourd'hui quelques points de rouille. Ses intérieurs ainsi que les extensions réalisées dans les années 1980 mériteraient également d'être rénovés. Le montant prévisionnel de ces travaux a été estimé à 100 000 euros.

**DOSSIER EX045506 – BOURSE D’AFFRÈTEMENT, CONFLANS-SAINTE-HONORINE**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Bourse d'affrètement  
Commune : Conflans-Sainte-Honorine  
Département : 78  
Datation : 1859

Description synthétique :

Bâtiment symbole de  
l'activité batelière ;  
architecture moderne de  
la Reconstruction



Identité du propriétaire :

Voies navigables de France (Etablissement public administratif)

**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

La bourse d'affrètement compte parmi les bâtiments emblématiques de l'activité batelière à Conflans – « capitale de la batellerie » en aval de Paris. Après l'instauration du « tour de rôle obligatoire » par le Front Populaire, une première bourse d'affrètement temporaire avait été créée. En 1959, devant l'accroissement du trafic, et désireux d'afficher sa foi dans le progrès, l'Office national de Navigation confie la réalisation du bâtiment actuel aux architectes Xavier et Luc Arsène-Henry, prix de Rome et figures du Mouvement Moderne. Le choix du site – à la confluence de la Seine et de l'Oise – et le soin accordé à la construction sont à la mesure de la double fonction pratique et symbolique de l'équipement. Implanté sur un terrain inondable en période de crue, le long bâtiment des bureaux et services généraux (avec logement du gardien) est construit sur pilotis, héritage des principes de l'architecture nouvelle défendue par Le Corbusier. À l'arrière, la salle de la Bourse (18 x 15 m) se distingue par sa « face éclairante à l'Est », protégée par des brise-soleil. Les architectes revendiquent l'emploi soigné du béton brut teinté dans la masse – ici en blanc. Il s'agit de « mettre en valeur les qualités mécaniques et esthétiques des bétons laissés apparents, en créant des ensembles sculptés dans des planches de dimensions et d'épaisseurs différentes, étudiant les gammes de colorations naturelles obtenues par des ciments gris ou blancs, des sables de granulométrie et de ton variés ».

Durant quarante ans, à raison de trois séances par semaine, les bateliers de la circonscription de Conflans (155 km sur la Seine et l'Oise) vinrent ici choisir les offres de transports, affichées sur un grand tableau, en fonction de leur « billet de tour ». Cette activité a cessé en 2000. *Voies navigables de France* étudie actuellement le transfert, après restauration et réhabilitation des bâtiments, de leur unité territoriale de Bougival et de la Direction territoriale du Bassin de la Seine (DTBS).

**DOSSIER EX045800 – MAISON LEMONNIER, DRAVEIL**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Maison Lemonnier

Commune : Draveil

Département : 91

Datation : XVIIIe-XIXe siècle

Description synthétique : Ancienne maison rurale

Identité du propriétaire : Commune de Draveil



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

La maison Lemonnier est l'une des plus anciennes maisons de la commune de Draveil. Située à côté de l'église Saint-Rémi, elle représente le seul élément conservé de la ferme seigneuriale, dépendance du château de Draveil, détruite en 1919 pour permettre la création de la place centrale, inaugurée deux ans plus tard sous le nom de Place de la Victoire. Présent sur le cadastre napoléonien, le bâtiment qui date vraisemblablement du XVIIIe a été profondément remanié au siècle suivant.

L'intérieur conserve un escalier en bois, une cheminée et des sols revêtus de tommettes, ainsi que des poutres apparentes soutenant le plafond.

La mairie conduit à l'heure actuelle un projet de réhabilitation visant deux objectifs : accueillir les services municipaux et aménager des salles d'expositions au bénéfice des associations locales et mettre en valeur le patrimoine communal non protégé.

**DOSSIER EX045509 – CRESSONNIERES ET CIAP, MEREVILLE**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Cressonnières et CIAP

Commune : Méréville

Département : 91

Datation : XIXe-XXe siècles

Description synthétique : Cressonnières, culture du Sud-Essonne, et centre d'interprétation (CIAP)

Identité du propriétaire : Communauté d'agglomération de l'Etampois-Sud-Essonne



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

La culture du cresson de fontaine en cressonnières artificielles s'est implantée à Méréville à la fin du XIXe siècle. Aménagées entre 1894 et 1950, ces cressonnières ont façonné un paysage remarquable propre à la vallée de la Juine, composé de parcelles géométriques redécoupées par de longues fosses parallèles emplies d'eau et séparées par des bandes herbeuses.

Exigeant des conditions topographiques et hydrologiques très particulières, cette culture a trouvé un terrain très favorable à son essor dans les vallées du sud de l'Essonne (notamment de la Juine), qui est devenu le premier département producteur (30 à 40% de la production nationale).

Les savoir-faire spécifiques des cressiculteurs, transmis de génération en génération, constituent un patrimoine immatériel remarquable que les acteurs locaux (tourisme, label pays d'art et d'histoire, association des sites remarquables du goût) s'attachent à mettre en valeur. C'est le cas en particulier de la Halle au cresson de Méréville, située face à la halle en bois du XVIe siècle : à l'aide de nombreux objets et d'une exposition permanente, ce centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), retrace l'histoire de la cressiculture et de ses techniques tout en proposant de nombreuses activités pédagogiques. Il contribue ainsi à mieux faire connaître et à préserver une culture qui fait partie de l'identité patrimoniale du territoire mais est cependant menacée de déclin (abandon des fosses, pression de l'urbanisation).

**DOSSIER EX045709 – LA CHAPELLE SAINT-GEORGES SITUEE DANS LE PARC DIT POTAGER  
DU DAUPHIN, MEUDON**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : La chapelle Saint-George  
Commune : Meudon  
Département : 92  
Datation : XVIIIe, XIXe, XXe  
Description synthétique : Ensemble bâti sur l'ancien  
potager du château de  
Meudon  
Identité du propriétaire : Ville de Meudon



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA  
DELIBERATION**

Le Potager du Dauphin est aujourd'hui l'un des témoins de ces résidences proches de la capitale dont la conception d'ensemble était à mi-chemin entre les hôtels particuliers parisiens et les châteaux de campagne. Cet ensemble a été bâti par phases successives du 18<sup>e</sup> siècle au 20<sup>e</sup> siècle après le démantèlement de l'ancien potager du château. Acheté en 2004 par la municipalité, ce lieu est aujourd'hui largement ouvert à tous : il accueille un jardin public, des ateliers d'artisans d'art, des salles de conférences, des événements, des ateliers de pratiques artistiques, une chapelle, des serres pédagogiques gérées par une association (les serres d'Amélie).

Néanmoins, la visite sur site permet d'identifier des dénaturations trop importantes intervenues au fil du temps et des aménagements sur les bâtiments principaux (maison de maître et dépendances). En revanche, la chapelle orthodoxe édifée et décorée au 20<sup>e</sup> siècle en style néo-byzantin, présente beaucoup d'intérêt pour ses fresques d'inspiration macédonienne, ses mosaïques et ses décors denses d'une grande cohérence. Elle témoigne de la présence de la communauté russe qui s'est implantée après 1917 sur le territoire de la commune. Le site sera acquis en 1946 par l'internat Saint-Georges tenus par des pères jésuites pour des jeunes russes orthodoxes, afin de les maintenir dans leur culture traditionnelle.

Ils créent une chapelle dans ce qui était une serre et célèbre la messe selon le rite orthodoxe. Les pères jésuites ont conservés la propriété jusqu'à la chute de l'URSS, puis ont fermé l'internat et en ont fait le Centre Saint-Georges d'études russes. En 2002 les jésuites ont vendu la propriété et la commune s'en est porté acquéreur.

Il semble donc opportun de proposer le label pour ce bâtiment remarquable tant du point de vue de l'histoire et de la mémoire de la communauté russe en Ile-de-France que des arts décoratifs.

**DOSSIER EX045558 - CITE-JARDINS HENRI SELLIER, LE PRE-SAINT-GERVAIS**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Cité-jardins  
Commune : Le Pré-Saint-Gervais  
Département : 93  
Datation : 1928-1931  
Description synthétique : Cité-jardins  
Identité du propriétaire : Seine-Saint-Denis Habitat



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Partie intégrante d'une cité-jardins plus vaste (12 ha) répartie à cheval sur les trois communes du Pré-Saint-Gervais, des Lilas et de Pantin, la cité-jardins Henri Sellier correspond à la première tranche de réalisation de cet ensemble, de 1928 à 1931.

Implantée sur un terrain très escarpé, constitué d'une forte dépression et de remblais, elle est conçue pour le compte de l'Office public d'Habitations à Bon Marché de la Seine par l'architecte Félix Dumail. Ce dernier choisit d'y faire cohabiter des logements collectifs en briques rouges avec des pavillons en bande de style moderniste, cubiques, à toits plats, revêtus de crépi de gravier gris et dotés d'ateliers d'artistes.

Malgré la diversité de ces partis pris, la cité-jardins conserve une remarquable unité grâce à la hiérarchie des venelles, voies secondaires et avenues la traversant et au travail de composition conduit par Dumail pour y disposer harmonieusement places et squares.

Cette qualité paysagère a valu à la cité-jardins du Pré-Saint-Gervais d'être inscrite à l'inventaire des sites en 1986. Propriété de Seine-Saint-Denis Habitat, elle a été réhabilitée récemment et compte aujourd'hui, sur la totalité de son territoire sequano-dionysien, 1200 logements collectifs et 56 pavillons individuels.

**DOSSIER EX035880 - CITE-JARDINS DE LA POWDRERIE, LIVRY-GARGAN**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Cité-jardins  
Commune : Livry-Gargan  
Département : 93  
Datation : 1933  
Description synthétique : Cité-jardins  
Identité du propriétaire : Seine-Saint-Denis Habitat



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Commandée en 1933 par le Ministère de la Guerre à l'Office Public d'Habitations à Bon Marché de la Seine-et-Oise, la cité-jardins de Livry-Gargan est réalisée pour « loger les ouvriers et employés de la Poudrerie de Sevran » qui jouxte la commune au nord-est.

Sur une parcelle de taille modeste, l'architecte Hector Caignard de Mailly livre une composition urbaine structurée de part et d'autre d'une vaste perspective bordée d'arbres dominée par le bâtiment administratif de la Poudrerie : d'un côté, un hameau de 27 logements ouvriers dans des pavillons groupés par 2, 4 ou 6 entourant un clos central et de l'autre, un alignement de six maisons doubles de contremaîtres.

La qualité architecturale de cette cité-jardins repose sur le contraste entre les maisons de style campagnard destinées aux ouvriers, construites en briques couvertes d'un enduit grumeleux et entourées de jardinets équipés d'abris comprenant remise, clapier et poulailler et les maisons des contremaîtres, de facture plus classique.

Depuis le déménagement de la Poudrerie en 1973 et après avoir connu une vie collective intense, la cité-jardins, faute d'investissement, s'est peu à peu dégradée. Pour préserver cet ensemble globalement intact, la commune s'est engagée dans une opération de réhabilitation avec Seine-Saint-Denis-Habitat. Une étude est en cours, pour transformer la cité-jardins en un petit éco-quartier. Une labellisation régionale, dans la continuité de celle déjà obtenue en 2018 pour la Poudrerie elle-même, serait de nature à renforcer la mise en valeur patrimoniale de ce secteur témoin d'une histoire industrielle de plus d'un siècle.

**DOSSIER EX045508 – RESIDENCE VICTOR HUGO, PANTIN**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Résidence Victor Hugo

Commune : Pantin

Département : 93

Datation : 1956-1958

Description synthétique :

1<sup>er</sup> ensemble d'habitations construit par l'architecte Fernand Pouillon en Île-de-France



Identité du propriétaire : Syndicat des copropriétaires

**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Livrée en 1958, la résidence Victor Hugo à Pantin est la première des quatre opérations de logements réalisées par l'architecte Fernand Pouillon – ici associé à Roland Dubrulle – en Île-de-France (avant la résidence Buffalo de Montrouge et les ensembles de Meudon-la-Forêt et du Point du Jour à Boulogne-Billancourt).

Après avoir débuté sa carrière en Provence et s'être illustré en travaillant à la Reconstruction du Vieux Port de Marseille (1949-1955), Pouillon fonde en 1955 le Comptoir national du Logement (CNL). Ce bureau d'études et de promotion lui permet, dans des délais records et avec des enveloppes financières réduites, de proposer un habitat « *à la portée de tous, achetable au comptoir comme un paquet de cigarettes* ».

A Pantin, sur les terrains de l'ancienne distillerie Delizy-Doistau, le projet concerne 350 logements environ - 282 seront finalement créés – destinés à de petits accédants populaires aidés par les primes à la construction privée du plan Courant. Pouillon utilise au mieux la forme complexe de la parcelle en associant, sur les voies importantes, des tours faisant office de signal urbain à des immeubles bas en cœur d'îlot. Avec ces barres, il dessine un espace paysager qui s'articule autour d'un mail planté et d'une place située en contrebas, ouverte sur la rue Victor Hugo par un passage sous voûte. Cette place de plan carré se distingue par un bassin orné d'une sculpture animalière et par l'ordonnancement de ses façades où Pouillon insère des pilastres de marbre rose. Très marquée par l'héritage d'Auguste Perret, auquel elle emprunte son vocabulaire classique (élévations en pierre pré-taillée surmontées d'attiques, portiques entre les cours, volumes équilibrés), la résidence Victor Hugo illustre parfaitement l'ambition de Fernand Pouillon de « *loger la multitude* » dans une architecture de qualité.

Sa valeur patrimoniale a été reconnue par le ministère de la Culture, qui lui a décerné en 2008 le label « *Patrimoine du XXe siècle* ». Si ce dernier lui a permis d'initier des actions de valorisation (ouverture lors des Journées du Patrimoine, visites proposées par le Service Mémoire de la Ville de Pantin), il reste à accompagner les habitants de la copropriété dans leur souhait de lutter contre les altérations survenues, en particulier celles des espaces communs. Une prochaine étape de cette démarche constituerait en la réhabilitation de la cour d'honneur, dégradée et inusitée (remise en eau du bassin, restauration de la sculpture et des sols).

**DOSSIER EX045712 – ENSEMBLE DE BATIMENTS MUNICIPAUX, CITE D'ORGEMONT, ARGENTEUIL**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination Ensemble de bâtiments municipaux [L'école élémentaire, composée des deux bâtiments (école des filles, écoles des garçons), l'école maternelle, les bains-douches]

Commune : Argenteuil

Département : 95

Datation : c.1930

Description synthétique : Ensemble de bâtiments publics intégrés à la Cité d'Orgemont

Identité du propriétaire : Commune d'Argenteuil



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Au début du XXe siècle, la ville d'Argenteuil connaît un important développement urbain. Pour résorber le problème du logement des équipements publics, André Cordonnier, architecte-voyer municipal entreprend, en 1929, la réalisation de la cité-jardin d'Orgemont, un ensemble architectural important destiné à abriter plus de 5000 habitants, dans 750 maisons individuelles et 20 maisons collectives réparties sur 43 hectares.

Au sud de la Cité, les équipements publics se composent d'un groupe scolaire, d'un stade et des bains-douches.

- Le groupe scolaire d'Orgemont (écoles élémentaire et maternelle) : constitués de trois corps de bâtiments différents (un pour l'école des filles, un pour l'école des garçons, et le dernier pour l'école maternelle), le groupe scolaire est construit en 1930. Il est situé au cœur de l'arc de cercle dessiné par l'architecte, faisant du groupe scolaire l'épicentre de la cité. Le groupe scolaire, conçu pour les enfants de la cité-jardin dans un cadre aéré et une conception hygiéniste, accueille toujours 299 élèves en élémentaire et 185 en maternelle.

- Les bains-douches d'Orgemont : afin de garantir l'accès aux habitants de la cité-jardin à l'hygiène, des bains-douches sont prévus dès les plans d'origine. La lutte contre la tuberculose et les maladies liées au manque d'hygiène est alors une priorité pour les pouvoirs publics. Ce bâtiment est réalisé en 1935, à l'extrémité ouest de l'ensemble, le long du stade.

Tout cet ensemble témoigne d'une réalisation exemplaire dans le domaine de l'habitat populaire, dont la dimension esthétique n'est pas exclue. Un décor Art-Déco sophistiqué, à partir de carreaux cassés bleus et de mosaïques or, de grés cérame bleu, de ferronneries ouvragées vient embellir la cité ouvrière.

**DOSSIER EX045712 – CHAPELLE FUNERAIRE ROHAN CHABOT, TAVERNY**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Chapelle funéraire  
Commune : Taverny  
Département : 95  
Datation : Milieu du XIXe  
Description synthétique : Chapelle funéraire  
Néo-gothique de la famille  
Rohan-Chabot  
Identité du propriétaire : Ville de Taverny



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

La chapelle Rohan Chabot est située dans le périmètre de protection et le champ de visibilité de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption à Taverny, édifice classé au titre des Monuments Historiques par liste de 1846; la Chapelle n'est quant à elle pas classée.

Le bâtiment de style néo-gothique fût construit au milieu du XIXe siècle à l'emplacement d'un ancien prieuré. Elle présente une voûte en berceau brisé, une baie brisée est percée dans son mur de chevet, composée par deux lancettes sous un quadrilobe. Ses murs de soubassement sont en pierre de taille.

Cet édifice fut donné avec sa parcelle le 14 octobre 1968 à la commune de Taverny par la marquise de Maillé.

Il y a 16 plaques funéraires à l'intérieur de la chapelle, dont de nombreux membres de la famille Rohan-Chabot mais aussi Terray De Morel-Vindé, Rouen des Lignières, Rouen des Mallets.

Le projet de revalorisation de la Chapelle, porté actuellement par la Municipalité contribue particulièrement à la mise en valeur de cet ensemble patrimonial et environnemental à haut potentiel, de par la création de nouvelles ouvertures et perspectives entre ces éléments singuliers amenés à dialoguer entre eux à l'issue du projet.

**DOSSIER EX042347- GARE DE BOUGIVAL, LA CELLE-SAINT-CLOUD**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Gare de Bougival  
Commune : La Celle-Saint-Cloud  
Département : 78  
Datation : 1886

Description synthétique :

Modèle type des gares de Grande Ceinture et embranchements, avec marquise.



Identité du propriétaire :

SnCF Gares et Connexions

**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Gare construite en 1884-1886 par la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest. Elevée selon le plan type de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Edouard Luneau pour les gares de la Grande Ceinture et de ses embranchements, elle se distingue par sa lisibilité et la conservation de ses parties constituantes (corps central un étage carré abritant le logement du chef de gare encadré de deux travées basses, et abris de voyageurs), la qualité de sa mise en œuvre malgré la modestie de son décor (ouvertures ouvragées alternant pierre calcaire et brique rouge) et surtout par la conservation, exceptionnelle dans la série, de sa marquise dont les supports en fonte moulée sont décorés dans la masse.

**DOSSIER EX042341- GARE DE VILLENES-SUR-SEINE, VILLENES-SUR-SEINE**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Gare de Villennes-sur-Seine

Commune : Villennes-Sur-Seine

Département : 78

Datation : 1910

Description synthétique :

Identité du propriétaire :

SnCF Gares et Connexions



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Gare construite en 1910 par les Chemins de Fer de l'Etat (successeur de la Compagnie de l'Ouest) et l'architecte Alexandre Barret, selon les plans établis par l'architecte Antoine Raguenet pour la gare de Clamart (1903) aujourd'hui détruite. Déjà remarquée par l'Inventaire général d'Île-de-France lors d'une étude conduite en 1993, la gare de Villennes-sur-Seine constitue l'un des rares exemples, en Île-de-France, de gare "Art Nouveau", témoignage de l'influence de ce style décoratif dans le développement urbain. On remarque notamment la mise en œuvre soignée (pierre de taille en soubassement, brique avec décors vernissés en élévation), l'usage de tuiles vernissées en toiture, et l'élégance de sa façade ordonnancée ouverte d'une grande verrière à structure métallique permettant d'inonder de lumière la salle d'attente des voyageurs. Très bien inséré dans le tissu urbain, la gare de Villennes-sur-Seine est devenue l'un des symboles identitaires du quartier.

**DOSSIER EX042342- GARE DE VERSAILLES-RIVE-DROITE, VERSAILLES**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Gare de Versailles-Rive-Droite

Commune : Versailles

Département : 78

Datation : 1839

Description synthétique :

Gare-terminus néo-classique d'Alfred Armand ; première gare de Versailles.

Identité du propriétaire :

Snf Gares et Connexions



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Elevée en 1839 sur la ligne reliant Paris-Saint-Lazare à Versailles par Saint-Cloud (seconde ligne ouverte en Île-de-France après le Paris-Saint-Germain-en-Laye en 1837), la gare de Versailles-Rive-Droite est un exemple remarquable de gare-terminus du premier XIXe siècle, la plus ancienne aujourd'hui conservée depuis la démolition de la gare de Saint-Germain-en-Laye. Notons que la gare de Versailles-Rives-Gauche, d'un an postérieure, pourrait également prétendre au label lors d'une prochaine campagne ; la gare de Versailles Chantiers, datée de 1932, est quant à elle protégée au titre des Monuments historiques. La gare de Versailles-Rive-Droite est due à l'architecte Alfred Armand (1805-1888) dont l'œuvre très importante a aujourd'hui presque entièrement disparu (on songe à la troisième gare Saint-Lazare ou à la gare de Saint-Germain-en-Laye). Sa façade ordonnancée d'inspiration néo-classique, en pierre de taille est complète ; sur son axe, l'entrée principale en plein-cintre est flanquée de pilastres et surmontée d'un fronton rectangulaire portant une horloge. La disposition générale et les logiques de circulation initiales sont parfaitement lisibles : bâtiment voyageurs construit perpendiculairement aux voies (un étage permet de rattraper la pente), ailes en retour couvrant les anciennes rampes d'accès des calèches aujourd'hui dévolues aux piétons. À l'intérieur, la restauration en cours restitue l'état de 1936-1937, notamment la couverture du quai en béton armé, les grilles et supports d'enseignes métalliques, la marquise vitrée du quai transversal et les fresques ornant les murs du hall central (notamment le plan de Versailles en 1937). Enfin, l'implantation de la gare en bordure de l'ancien domaine de Clagny a renforcé le rôle de la rue du Maréchal Foch comme axe de développement urbain durant la seconde moitié du XIXe siècle.

**DOSSIER EX042344- GARE DE SÈVRES-RIVE-GAUCHE, SEVRES**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Gare de Sèvres-Rive-Gauche

Commune : Sevres

Département : 92

Datation : années 1930

Description synthétique :

Identité du propriétaire :

SnCF Gares et Connexions



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Reconstruite en 1930-1935 par les Chemins de fer de l'Etat, la gare de Sèvres-Rive-Gauche est l'œuvre de l'ingénieur Urbain Cassan (auteur de la gare de Lens, protégée au titre des Monuments historiques). Son intérêt réside dans son programme fonctionnel, l'usage du béton armé, et l'emploi du vocabulaire du Mouvement moderne : encaissement de volumes parallélépipédiques surmontées de toits terrasse, baies horizontales filantes, encadrements de portes en ciment, alternance franche des matériaux de couleurs tranchées (brique et béton à enduit blanc), usage enfin de parois translucides en pavés de verre Saint-Gobain. Plusieurs fois dénaturée des adjonctions et autres badigeons, la gare de Sèvres fait aujourd'hui l'objet d'une restauration soignée, destinée à restituer son état d'origine.

**DOSSIER EX042346- GARE DE PUTEAUX, PUTEAUX**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Gare de Puteaux

Commune : Puteaux

Département : 92

Datation : 1956

Description synthétique :

Identité du propriétaire :

Sncf Gares et Connexions



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Dès les années 1930, l'augmentation du trafic sur la ligne des Moulineaux exige la construction d'une nouvelle gare à Puteaux, en remplacement de la première gare élevée en 1840. Le projet de l'architecte André Ventre, daté de 1936, ne fut jamais réalisé. Il est en revanche repris et simplifié en 1956 par la jeune SNCF dont l'architecte – plans non signés – décline ici un programme moderniste. Du projet d'André Ventre, l'architecte a conservé l'élégant pignon en arrondi abritant un ample escalier tournant, conduisant les voyageurs de la rue jusqu'aux quais. Elle est surmontée d'une verrière zénithale en pavée de verre, très bien conservée. Le hall d'accueil, dont l'ossature est en béton armé, est couvert d'un toit-terrasse, percé d'une large baie horizontale et de fenêtres latérales à encadrements préfabriqués, vocabulaire et technique caractéristiques de la Reconstruction. Dans son ensemble, la gare a conservé ses éléments caractéristiques, rarement conservés dans ce type d'édifice : volume intérieur avec décor céramique simple en bleu et blanc, marquise côté parvis, nom de la gare en lettres monumentales. Ces éléments ont été récemment restaurés pour accueillir les voyageurs du tram T2. Pour toutes ces raisons, la gare de Puteaux fait désormais figure d'exception, en Île-de-France, parmi les gares de l'immédiat Après-Guerre. Par comparaison, les gares de La Celle-Saint-Cloud, de Vert-de-Maisons, de Viry-Châtillon ou de Viroflay-rive-gauche sont d'ampleur plus modeste ou ont fait l'objet d'importants remaniements.

**DOSSIER EX042339- GARE D'EPIGNAY VILLETANEUSE, ÉPINAY-SUR-SEINE**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Gare d'Epignay Villetaneuse

Commune : Épinay-Sur-Seine

Département : 93

Datation : 1880

Description synthétique :

Modèle-type des gares de bifurcation de la Compagnie des Chemins de fer du Nord

Identité du propriétaire :

SnCF Gares et Connexions



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Gare construite en 1880 par la Compagnie des Chemins de Fer du Nord. Elevée selon un plan type destiné à affirmer l'identité du réseau, elle se distingue à l'échelle régionale par la conservation de ses parties constituantes (corps central à un étage carré flanqué de deux ailes en rez-de-chaussée), le bon état de sa modénature (appareillage de pierre de taille, corniches en staff) et la conservation de son volume intérieur rythmé de colonnettes en fonte apparentes. Dans le passage souterrain, les voûtes et les parements sont en pierre de taille avec arcs en bossages. Les travaux de modernisation en cours, intégrant notamment la mise en accessibilité PMR, prennent soin de mettre en valeur l'existant (bâtiment voyageurs et abri sur quai agrandi en 1968). L'étude des plans et photographies, décrivant avec précision les couvertures en écailles, les rives de zinc estampée, les portes en bois et les menuiseries des fenêtres permettent d'envisager des restitutions.

**DOSSIER EX042331- GARE DE LA PLAINE-STADE-DE-FRANCE, SAINT-DENIS**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Gare de la Plaine-Stade-de-France

Commune : Saint-Denis

Département : 93

Datation : 1998

Description synthétique :

Gare du stade de France,  
symbolique des grands projets structurants de la fin du XXe siècle ;  
structure haubanée.

Identité du propriétaire :

Snf Gares et Connexions



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

La gare RER de La Plaine Stade-de-France a été construite en 1998 sur les plans de l'architecte Jean-Marie Duthilleul suite à la construction du stade de France, à l'occasion de la coupe du monde de football. Gare-viaduc dont la structure haubanée dialogue avec celle du grand stade, elle a été conçue pour desservir cet équipement métropolitain majeur et l'ensemble du quartier. Côté stade, au Nord, le défi consistait à « sculpter » le remblai de chemin de fer – d'une hauteur de 8 mètres en balcon sur le stade – afin d'y établir le cheminement des voyageurs (plus de 40.000 supporters par heure en période de match). La mise en scène de ce cheminement, devant susciter le désir d'accéder au stade, « d'être déjà dans le match », est réalisée par le percement de deux grandes failles de lumières, en toiture et à mi-pente. L'idée principale est de permettre un éclairage naturel jusque dans les profondeurs de la gare. Le béton, le bois et le métal ne sont ni peints ni enduits, traités dans la masse afin d'en favoriser la patine naturelle. Côté ville, au Sud, le surplomb est plus bas – 4 mètres – permettant un traitement moins monumental et une transition douce vers la ville. Réalisation marquante de la période, popularisée par la victoire de la France à la Coupe du Monde 1998, la gare de la Plaine-Stade-de-France demeure par ailleurs emblématique des grands projets structurants de l'Île-de-France à la fin du XXe siècle.

**DOSSIER EX043666 - ANCIENNE GARE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE APPELEE  
« GARE GODILLOT », SAINT-OUEN**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Ancienne gare de Saint-Ouen-sur-Seine appelée « Gare Godillot »

Commune : Saint-Ouen

Département : 93

Datation : 1909

Description synthétique : Bâtiment voyageur de la première gare de la commune, construit sur la ligne des Docks (Compagnie des chemins de fer du Nord)

Identité du propriétaire : SCI de la Gare Godillot



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Elevée en 1907-1909 à l'emplacement de l'ancienne tannerie Godillot, la gare de Saint-Ouen-sur-Seine est la dernière des quatre gares construites par la Compagnie des Chemins de fer du Nord – après celles d'Epina y, Gennevilliers et St Gratien – suite à l'ouverture de la ligne industrielle des Docks au trafic voyageur. Première gare de Saint-Ouen, elle affiche, par sa monumentalité et par le soin apporté à son architecture, le prestige de la Compagnie au cœur de la ville. Les architectes Ligny et Aumont reprennent ici la morphologie commune aux trois autres gares de la ligne – corps central élevé sur trois niveaux et flanqué de deux ailes – ainsi que leur style historiciste, conformément à la pratique répandue de la conception des gares en série. Elle s'en distingue toutefois par l'usage de la pierre de taille (carrière de Saint-Maximin) et par l'inscription d'un décor céramique en façade (au nom de la commune). À l'intérieur, au premier étage, on remarque l'ample volume de la salle des voyageurs, éclairée par trois larges baies en plein-cintre et couverte d'un plafond à caissons. Deux escaliers latéraux la desservent.

Désaffectée en 1977 lors de construction du RER C, la gare de Saint-Ouen-sur-Seine est restée à l'abandon jusqu'à son rachat par Leonardus Geraerts (aujourd'hui SCI Gare Godillot) en 2012. Depuis lors, le propriétaire a entrepris la restauration des façades, restituant notamment l'éclat de la pierre de taille. Les toitures en tuiles, très endommagées, ont été remplacées par des toitures en zinc, moins conformes au parti d'origine mais mieux adaptées, par leur légèreté, à la fragilité des charpentes. Le projet d'ensemble s'inscrit dans une logique de valorisation économique et touristique (location de chambres). Il profite en retour à la requalification d'un carrefour urbain. Une borne touristique, mise en place par la commune, raconte aux passants l'histoire de la gare. La salle des voyageurs demeure dans l'attente d'une affectation, conditionnant sa restauration et son éventuelle ouverture occasionnelle ou permanente au public.

**DOSSIER EX042345- GARE DE SAINT-LEU-LA-FORET, SAINT-LEU-LA-FORET**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Gare de Saint-Leu-la-Forêt

Commune : Saint-Leu-La-Forêt

Département : 95

Datation : 1926

Description synthétique :

Identité du propriétaire :

SnCF Gares et Connexions



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Gare élevée en 1926 par la Compagnie des Chemins de fer du Nord, la gare de Saint-Leu-la-Forêt est l'œuvre de l'architecte Gustave Umbdenstock, très impliqué dans la Reconstruction du réseau après la Première Guerre Mondiale (la gare de Senlis et la tour Florentine du triage de Buire sont protégées au titre des Monuments Historiques). Gare de style néo-régionaliste, elle invite les usagers au voyage vers la Normandie. La récente restauration, médiatisée et remarquée, a mis en valeur les huisseries et les décors de façades, notamment les faux colombages et la tables portant le nom de la gare. Le volume intérieur a été dégagé, et les décors ont été restaurés. Monument devenu identitaire, la gare de Saint-Leu-la-Forêt est parfaitement insérée dans son tissu urbain.

**DOSSIER EX036012 – PARCOURS D'ART PUBLIC, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : Œuvres d'art public ( **La Perspective, Meta, La Porte de Paris**)

Commune : Montigny-Le-Bretonneux, Guyancourt

Département : 78

Datation : 1992

Description synthétique : Œuvre d'art urbain  
jalonnant l'espace  
public

Identité du propriétaire : Communauté d'agglomération  
St-Quentin-en-Yvelines



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

Décidée dès 1965, l'émergence de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines a permis à des artistes de renommée majeure de s'exprimer à l'échelle des aménagements urbains en cours. Le Ministère de la Culture et le Groupe central des villes nouvelles se sont entendus sur une politique de commandes publiques pour promouvoir l'art dans la ville et permettre sa rencontre avec les habitants. Les artistes ont été associés très en amont à ce travail de création et à la naissance de nouveaux quartiers.

A cet égard, l'aménagement du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines, dans les années 1980 et 1990, est exemplaire de cette démarche, avec la mise en place d'un ensemble de 3 œuvres s'insérant dans un parcours reliant la ville de Montigny-le-Bretonneux à celle de Guyancourt, depuis la porte de Paris jusqu'au parc des Sources de la Bièvre.

**La Perspective** de Marta PAN (1985-1992) est composée de trois sculptures formant un enchaînement : *les engouffrements*, *les marches* et *la Perspective*, qui conduisent du canal vers la vallée de Bièvre. Il s'agit, dans l'espace public, de l'œuvre majeure de cette artiste hongroise dont les sculptures sont présentes dans le monde entier, notamment à Central Park à New York.

**Meta** de Nissim MERKADO (1992) est une sculpture monumentale composée d'un disque de granit géant incliné posé sur douze colonnes. Elle symbolise la chute d'une météorite, donnant naissance à la Bièvre et au canal du centre-ville. Dans son soubassement se trouvent une crypte et un bassin d'eau dont l'acoustique est exceptionnelle. A l'extérieur une cage de verre et un rayon laser font le lien avec la voie ferrée et le passage des trains qui se reflètent sur la paroi vitrée.

**La Porte de Paris** (Piotr KOWALSKI, 1983-1991). Cette arche métallique, installée sur un

rond-point situé à l'entrée de la ville nouvelle, forme, en se reflétant dans un bassin, un cercle complet, point de départ d'une déambulation artistique autour du thème de l'eau. Arche en métal recouverte de plaques de verre bleu de Murano, scintillant comme une peau de serpent, la sculpture est aussi une prouesse technique. Artiste international, Kowalski réalise à Saint-Quentin-en-Yvelines son œuvre majeure dans l'espace public et sa création ultime avant sa disparition. Cette sculpture monumentale est un signal fort dans l'espace urbain à l'entrée de la ville. C'est un repère pour l'ensemble des habitants.

**L'art public constitue un patrimoine caractéristique des cinq villes nouvelles d'Île-de-France** (Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Pontoise, Melun-Senart, Marne-la-Vallée, Evry). Véritable marqueur visuel et culturel, il participe de l'identité de ces entités urbaines en construction, qui, nées de terres rurales, cherchent à s'ancrer dans la modernité de leur temps.

A ce titre, la série des trois œuvres proposées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et son Musée de la Ville pour une labellisation mériterait cette distinction car elle raconte la formation de ce territoire emblématique de l'aménagement de la région parisienne.

**DOSSIER EX035799 – LA DAME DU LAC, EVRY-COURCOURONNES**

**Dispositif** : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

**Délibération Cadre** : CR2017-84 du 06/07/2017

**PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER**

Dénomination : La Dame du Lac

Commune : Courcouronnes

Département : 91

Datation : 1975

Description synthétique : Sculpture monumentale et rocher d'escalade

Identité du propriétaire : Communauté d'agglomération



**INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION**

La Dame du Lac, à la fois œuvre d'art et mur d'escalade, est depuis plus de 40 ans l'un des monuments régulièrement mis en avant comme signe distinctif du territoire et constitutif de l'identité de la ville nouvelle d'Evry-Courcouronnes.

Elle résulte d'une commande passée par le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports lors de l'aménagement du parc du lac de Courcouronnes, dans le cadre d'une procédure 1%, à Pierre Székely (1923-2001), sculpteur hongrois de renommée internationale. L'objectif était de faire écho aux rochers de la forêt de Fontainebleau et de doter la ville nouvelle d'un mur d'escalade. Voile triangulaire de 17 m, en béton coulé entre deux grillages, la sculpture comporte 10 voies d'ascension tracées par l'alpiniste italien Guido Magnone, fondateur de l'UCPA, ainsi que près de 300 prises. Dès sa création, elle connaît un grand succès et devient un site-phare d'une nouvelle discipline sportive, le Parkour, mais est aujourd'hui fermée au public pour raisons de sécurité.

La réflexion qui s'engage sur la mise en place d'un plan de gestion de cette sculpture monumentale - première œuvre d'art public de la ville nouvelle - fait partie d'un projet plus vaste étudié par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart qui souhaite valoriser l'art public et l'architecture contemporaine.